

Acquisition d'un véhicule utilitaire à motorisation électrique de type L1H1

Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles R.2123-1 du code de la commande publique

Type de marché Fournitures et services

Référence du marché 2025-018-DBE

Pouvoir adjudicateur

Comédie-Française Place Colette 75001 Paris

RÉGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) V1

Date et heure limite de remise des offres : Le 3 septembre 2025 à 12h

ARTICLE 1: PRESENTATION DU MARCHE

1.1. Objet du marché

Le présent marché a pour l'acquisition et la livraison d'un véhicule utilitaire à motorisation électrique de type L1H1 pour le transport de costumes.

1.2 Forme et type de contrat

La présente consultation est une procédure adaptée ouverte passée en application des dispositions des articles R.2123-1 du code de la commande publique.

1.3 Durée du marché

Le marché a une durée de 12 mois à compter de la date de notification.

1.4 Décomposition du marché

Le marché est alloti. Le marché n'est pas décomposé en tranches. Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 2 : DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le DCE est composé des documents suivants :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC);
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Les conditions générales d'achat (CGA);
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ;
- Lettre de candidature (DC1);
- La déclaration du candidat (formulaire DC2)

ARTICLE 3: PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées ci-après :

3.1. Pièces de la candidature

- La lettre de candidature DC1 complétée ;
- La déclaration du candidat DC2 complétée.

3.2. Pièces de l'offre

- L'acte d'engagement ;
- Un devis détaillé ;
- Un mémoire détaillé indiquant l'autonomie du véhicule exprimée en WLTP, la puissance de traction, fonctionnalités et équipements du véhicule proposé, l'indice NCAP du véhicule, les délais de livraison et les durée et modalité de la garantie proposées.

ARTICLE 5: JUGEMENT DES OFFRES

5.3. Jugement des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'acheteur se fonde sur les critères pondérés suivant :

Critère de la valeur technique 50 points

- Caractéristiques techniques des véhicules (30 points) : autonomie du véhicule exprimée en WLTP, puissance de traction, fonctionnalités et équipements du véhicule proposé, indice NCAP du véhicule ;
- délais de livraison (10 points);
- durée et modalités de la garantie proposées pour le véhicule (10 points).

Critère de la valeur prix 50 points

5.5 Négociations

Conformément à l'article R.2123-1 al.3° du code de commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, à l'issue d'une première analyse des offres, d'engager librement et de sa seule initiative des négociations avec les deux candidats les mieux classés en fonction de l'ensemble des critères de sélection figurant dans le règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement les modalités de déroulement des discussions et d'information des candidats admis à participer aux négociations. A cette fin il peut utiliser tous les moyens habituels de communication, y compris le téléphone, le courriel et tous autres systèmes de communications électroniques. Les négociations peuvent également donner lieu à un ou plusieurs entretiens dans les locaux de la personne publique.

ARTICLE 6: CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES PLIS

Conformément à l'article R.2332-11 du code de la commande publique, le pli doit être remis par transmission électronique dans les conditions énoncées par le présent règlement de la consultation.

6.1 Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

- Vérifier les préreguis techniques de la plate-forme, et la configuration du poste;
- S'inscrire et s'authentifier sur www.marches-publics.gouv.fr;
- S'assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise ;
- « Se préparer à répondre », en testant la fonctionnalité de remise des plis.

Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf./ .pdf / .xls ou tableur/ image : PNG/ JPEG.

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ; -
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros";
- Faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas).

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate.

Accompagnement : le support technique de la plate-forme PLACE est à votre disposition pour vous accompagner.

6.2. Répondre électroniquement

Les candidats doivent transmettre leur pli par voie électronique à l'adresse suivante : <u>www.marches-publics.gouv.fr</u> aucun envoi sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisé.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique, dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, ou pour lesquelles l'offre n'est pas parvenue dans les délais de dépôt des plis, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôts des plis.

La trace de la malveillance du programme est conservée par le pouvoir adjudicateur. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi

Une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01 76 64 74 07

ARTICLE 8: ATTRIBUTION

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit remettre à la Comédie-Française, conformément au délai fixé, les documents en cours de validité exigés par la réglementation :

- Certificats délivrés par les administrations et organismes compétents (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales) ou NOTI2.
- Extrait Kbis ou équivalent, daté de moins de 3 mois.
- Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des employés régulièrement employés au regard des articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail.

ARTICLE 9: VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements sur les voies et délais de recours auprès du greffe du Tribunal administratif de Paris, aux coordonnées suivantes :

Tribunal Administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04 Téléphone : 01 44 59 44 00 Télécopie : 01 44 59 46 46